

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal

Registre N°

N° 37.186.

SIGNALEMENT.

Le Sr. Bouctin Guillaume  
 Chaudronnier accompagné son  
 natif de St-Hippolyte sur Ornon  
 demeurant à St-Hippolyte sur Ornon  
 allant à Barcelonne  
 âgé de 27 ans, taille d'un mètre  
 67 centimètres  
 cheveux châtain front découvert  
 sourcils châtain yeux gris bleu  
 nez long bouche moyenne  
 barbe châtain menton rond  
 visage ovale teint pâle.

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DEPOSÉES.

Deux pièces de

Fait à Aurillac le 15 J<sup>u</sup>in 1851

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

*noir*

*Guillaume Bouctin*  
*Chaudronnier*  
*St-Hippolyte sur Ornon*  
*allant à Barcelonne*  
*le 15 Juin 1851*

Après-gemere



*Donc l'acte*

Je soussigné Maire de la commune de L'Ancre Canton  
 de l'arrondissement de Mauriac (Cantal)  
 Certifie que le nommé Guillaume  
 Dault Marie Demourant au lieu de l'Ancre en cette  
 commune et de l'Ancre vers et Mauriac  
 qui se rend à l'Ancre à l'occasion de  
 quelque affaire son frère germain Demourant  
 au lieu de l'Ancre et au lieu de l'Ancre vers  
 et Mauriac a l'effet de prendre un passe-  
 port pour aller en Espagne  
 signalement de l'Ancre vers et Mauriac  
 âgé de 27 ans - Taille de 5' 6" Centimètres  
 Cheveux et yeux noirs Cheveux - front découvert  
 yeux gris Blonds nez large - bouche moyenne  
 Dents Châtain trait au rouge - menton sans  
 visage ovale - teint pâle.  
 Signalement de Guillaume Dault  
 âgé de 27 ans - Taille de 5' 6" Centimètres  
 et l'acte de l'Ancre vers et Mauriac  
 Blonds - nez ordinaire - bouche moyenne  
 menton sans visage ovale - teint pâle  
 yeux gris Cheveux noirs Cheveux au front  
 trait au rouge - nez de quai - le présent  
 acte de l'Ancre vers et Mauriac  
 valide jusqu'à l'Ancre vers et Mauriac  
 fait en l'Ancre le 10 Mars 1807  
 L'Ancre vers et Mauriac le 10 Mars 1807

Pour l'Ancre Maire

M. Maurice le 10 Mars 1807

P. le Maire Maire en conseil et par  
 l'Ancre vers et Mauriac



Le présent acte a  
 été lu et a été signé par  
 moi le Maire et par  
 les membres du conseil  
 le 10 Mars 1807  
 L'Ancre vers et Mauriac  
 J. Chatelet

PROGEMERE